

Conditions générales de licence (LTC)

alias Contrat de licence

Interprétation et application

1	Interprétation	Les aides à l'interprétation figurant dans les Conditions générales (« CG ») s'appliquent aux présentes Conditions générales de licence (« CGL »).
2	Application	Champ d'application. Les CGU régissent les droits de propriété intellectuelle, les licences logicielles, les services cloud et les questions relatives aux données. Pour toutes les autres questions, les CGV s'appliquent. Position dans la hiérarchie. Les CGL priment sur les conditions générales du projet (« CGP ») et les CG dans la hiérarchie des accords définie dans les CG. En cas de conflit entre les CGL et les CG sur des questions relevant du champ d'application des CGL, ces dernières prévalent. Définitions. Les termes définis dans les présentes LTC ont la signification qui leur est donnée ici. Les termes non définis dans les présentes LTC ont la signification qui leur est donnée dans les GTC.

Définitions

Les définitions en majuscules suivantes auront la signification suivante dans le contrat :

Contrat	La relation contractuelle entre ComAp et le Client, comprenant tous les documents applicables spécifiés à l'article 1 des CGV (Contrat et hiérarchie des documents).
Œuvres de l'auteur / Propriété intellectuelle de ComAp	Tous les logiciels, documentations, dessins techniques, schémas, fichiers de conception, micrologiciels, données, savoir-faire et autres œuvres protégés par des droits de propriété intellectuelle, détenus ou concédés sous licence à ComAp, qu'ils soient intégrés à un produit ou fournis séparément.
Utilisateur final	Le client lui-même lorsqu'il utilise directement les produits/services, et toute autre personne physique ou morale à laquelle une sous-licence valide a été accordée conformément à la section « Octroi de licence et accès SaaS ».

Licence	Droit non exclusif, non transférable et révocable accordé en vertu de la section « Octroi de licence et accès SaaS » d'utiliser la propriété intellectuelle spécifiée de ComAp strictement à des fins commerciales internes.
Mises à jour	Tout correctif, patch, version mineure ou autre modification du logiciel ComAp qui ne constitue pas un nouveau produit ou une mise à niveau majeure.
Mise à niveau	Une version majeure, une version ou un nouveau produit que ComAp commercialise ou concède sous licence séparément.
Logiciel open source (OSS)	Logiciel tiers distribué sous licence approuvée par l'Open-Source Initiative et identifié dans la liste OSS.
Données personnelles	Données générées par l'utilisation d'un produit connecté que le fabricant a conçu pour être récupérables, y compris les métadonnées pertinentes.
Loi sur les données	Règlement (UE) 2023/2854 du Parlement européen et du Conseil relatif à des règles harmonisées en matière d'accès équitable aux données et d'utilisation de celles-ci.
Données relatives aux produits	Données générées par l'utilisation d'un produit connecté que le fabricant a conçu pour être récupérable, y compris les métadonnées pertinentes.
Données relatives aux services connexes	Données représentant la numérisation des actions ou événements de l'utilisateur liés au produit connecté qui sont générées lors de la fourniture d'un service connexe par le fournisseur.
Détenteur des données	Toute personne physique ou morale qui a le droit ou l'obligation d'utiliser et de mettre à disposition des données relatives aux produits ou des données relatives aux services connexes en vertu de la loi sur les données.
Service cloud	Une fonctionnalité logicielle hébergée à distance fournie par ComAp au Client sur la base d'un abonnement ou d'un paiement à l'utilisation (Software-as-a-Service).
Durée de l'abonnement	Période pendant laquelle le client est autorisé à accéder à un service cloud, comme spécifié dans la confirmation de commande ou l'accord spécifique.
Logiciel intégré	Logiciel ou micrologiciel installé de manière permanente sur un produit matériel ComAp ou livré avec celui-ci et fonctionnant uniquement en tant que partie intégrante de ce produit.
Logiciel autonome	Logiciel ComAp livré séparément de tout produit matériel, concédé sous licence par utilisateur (par exemple, outils de configuration ou de surveillance pour PC).
Données opérationnelles	Toutes les données (y compris les données produit, les données de service associées, la télémétrie, les journaux, les fichiers de configuration, les statistiques d'utilisation, les mesures de performance et les rapports d'erreurs) générées, transmises ou stockées par ou via tout produit ComAp ou service associé, quel que soit le secteur d'activité (par exemple, contrôleurs White-Box (venus seuls), projets, solutions complètes, segment Marine, Bi-Fuel, Hybride Microgrid, etc.

Octroi de licence et accès SaaS

3 Propriété et réserve de droits	ComAp et ses concédants de licence conservent tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, sur la propriété intellectuelle de ComAp. Aucun droit de propriété n'est transféré en vertu de la présente LTC. Le logiciel est concédé sous licence, il n'est pas vendu. À l'exception des droits
---	--

limités expressément accordés dans la présente section, aucun autre droit ou licence n'est accordé ou implicite.

4 Licence de logiciel embarqué (liée au produit)	Le logiciel intégré fait partie intégrante du produit, est réputé être inclus dans le prix total annoncé du produit (sauf indication contraire expresse) et ne peut en être séparé. À condition que le client (ou tout propriétaire légitime ultérieur du produit) ait payé le prix total du produit, ComAp accorde à ce propriétaire une licence lui permettant : a) installer et exécuter le logiciel ComAp sur un matériel répondant aux exigences minimales énoncées dans la documentation ; b) utiliser la documentation, les dessins et autres œuvres de l'auteur uniquement pour exploiter, entretenir ou intégrer les produits/services ; et c) réaliser un nombre raisonnable de copies de sauvegarde à des fins de reprise après sinistre, à condition que ces copies restent sous le contrôle du client et comportent toutes les mentions de propriété. La licence est automatiquement transférée avec le transfert légal de propriété du produit et ne peut être cédée séparément du produit.
5 Licence de logiciel autonome (liée à l'utilisateur)	À condition que le client ait a) payé le prix total ou toute redevance de licence applicable ou b) lorsque le logiciel autonome est expressément désigné par ComAp comme étant gratuit (par exemple, « Plan gratuit »), ait dûment accepté la présente LTC, ComAp accorde au Client une licence lui permettant d'installer et d'exécuter le logiciel autonome sur du matériel compatible ou des environnements virtuels à des fins commerciales internes uniquement. Cette licence est personnelle au Client, non transférable et ne peut faire l'objet d'une sous-licence. Le Client peut autoriser ses employés et ses sous-traitants individuels à utiliser le logiciel autonome uniquement pour le compte du Client.
6 Accès au logiciel en tant que service (SaaS)	Lorsque la Confirmation de commande ou l'Accord spécifique identifie un Service cloud, ComAp accorde au Client, pour la Durée d'abonnement qui y est indiquée, un droit non exclusif et non transférable d'accéder et d'utiliser le Service cloud et sa documentation connexe uniquement à des fins commerciales internes du Client et conformément à la présente LTC et à toute description de service applicable. a) Le Client peut autoriser ses utilisateurs autorisés à accéder au Service Cloud uniquement via les identifiants d'accès fournis par ComAp et est responsable de toutes les activités effectuées sous ces identifiants. b) ComAp peut apporter des modifications commercialement raisonnables au service cloud, notamment pour améliorer ses fonctionnalités ou sa sécurité, à condition que ces modifications ne réduisent pas de manière significative ses fonctionnalités de base. c) Le Client ne doit pas tenter de télécharger, copier, modifier ou rétroconcevoir tout logiciel sous-jacent au Service Cloud, ni de contourner les limites d'utilisation. d) La durée de l'abonnement n'est renouvelée que si les parties en conviennent expressément par écrit ou comme indiqué dans la confirmation de commande. Toutes les engagements en matière de niveau de service, les fenêtres de maintenance ou les objectifs de disponibilité pour le Service Cloud sont définis dans un accord de niveau de service ou une description de service distincts et ne font pas partie du présent LTC.
7 Sous-licence et cession	La licence est personnelle au client et ne peut être sous-licenciée, louée, cédée ou transférée de quelque manière que ce soit, sauf

a) lorsque le logiciel embarqué est automatiquement transféré avec la propriété du produit conformément à l'article 2 [Licence de logiciel embarqué (liée au produit)], ou

b) lorsqu'un distributeur ou un partenaire de service expressément autorisé par écrit par ComAp peut accorder des sous-licences aux utilisateurs finaux à des conditions qui ne sont pas moins protectrices pour ComAp que les présentes conditions générales de licence.

8 Mises à jour et mises à niveau

ComAp peut, à sa discrétion, fournir des mises à jour gratuitement. Les mises à niveau peuvent nécessiter le paiement d'une redevance supplémentaire et peuvent être soumises à un contrat de licence distinct.

Restrictions d'utilisation

9 Restrictions

Le client s'engage à ne pas, et à veiller à ce que les utilisateurs finaux ne :

- a) désassembler, décompiler, désosser ou tenter de toute autre manière de dériver le code source, sauf dans la mesure limitée autorisée par la loi ;
- b) modifier, adapter ou créer des œuvres dérivées à partir de la propriété intellectuelle de ComAp sans le consentement écrit préalable de ComAp ;
- c) supprimer, modifier ou masquer les mentions de propriété, les marques commerciales ou les clauses de non-responsabilité ;
- d) contourner ou désactiver les mesures de protection techniques (y compris les clés logicielles) ; ou
- e) utiliser le logiciel ComAp d'une manière qui enfreigne les réglementations applicables en matière de contrôle des exportations ou de sanctions ;
- f) télécharger, transmettre, fournir ou exposer de toute autre manière toute propriété intellectuelle de ComAp (en tout ou en partie) à des systèmes d'apprentissage automatique ou d'IA générative accessibles au public ou exploités commercialement, y compris les grands modèles linguistiques, à des fins de formation, de réglage, d'inférence ou d'ingénierie rapide, sauf si ComAp a donné son consentement écrit préalable.

Logiciels open source

10 Logiciels open source (OSS)

Le logiciel ComAp peut inclure ou être accompagné de composants OSS. Ces composants sont concédés sous licence en vertu de leurs licences OSS respectives. Les détails des composants OSS individuels sont fournis dans le manuel des mentions légales, qui est intégré au guide d'utilisation du produit/logiciel concerné. Aucune disposition du présent CLM ne limite les droits accordés en vertu de ces licences OSS. Lorsqu'une licence OSS remplace expressément le présent CLM pour un composant donné, les conditions de la licence OSS s'appliquent à ce composant.

Accès aux données et conformité à la loi européenne sur les données

11 Principe

Aucune disposition de la présente LTC ne limite les droits statutaires du client ou de l'utilisateur final en tant qu'utilisateur en vertu de la loi européenne sur les données. ComAp se conformera à toutes les obligations d'un détenteur de données en vertu de la loi sur les données.

12 Catégories de données	Les produits ComAp et les services connexes peuvent générer des données sur les produits et des données sur les services connexes. La nature, le format et le volume estimé de ces données sont décrits dans la documentation applicable et, le cas échéant, dans les informations précontractuelles en vertu de la loi sur les données.	
13 Droit d'accès	Données centralisées (hébergées dans le cloud)	Lorsque ComAp stocke des données produit ou des données de service connexes dans une infrastructure cloud gérée par ComAp (actuellement hébergée sur Microsoft Azure ou chez des fournisseurs réputés équivalents), ComAp mettra, sur demande soumise via le portail client ou tout autre canal électronique désigné, ces données à la disposition du client gratuitement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et sans retard injustifié.
	Données locales / sur site	Pour les produits ou services connexes qui stockent des données exclusivement sur l'appareil ou au sein d'un réseau contrôlé par le client (y compris les installations sur site ou les intranets fermés sans connexion Internet), le client ou l'utilisateur final accède aux données directement via les interfaces natives du produit (par exemple, affichage intégré, exportation de fichiers, Modbus ou autres protocoles documentés). ComAp n'est pas tenu de récupérer ou de transmettre les données qui sont stockées uniquement dans ces environnements locaux.
	Exportation en temps réel	L'exportation continue ou en temps réel des données n'est disponible que lorsque a) le produit est connecté à un réseau externe, b) tous les services de connectivité requis sont actifs et c) le client a effectué les étapes de configuration nécessaires décrites dans la documentation.
14 Partage avec des tiers	Sur instruction écrite du client, ComAp fournira ces données directement à un tiers désigné, conformément à la loi sur les données. ComAp peut exiger du tiers qu'il accepte des mesures techniques et organisationnelles visant à préserver les secrets commerciaux et à se conformer à l'article 6 de la loi sur les données.	
15 Secrets commerciaux, propriété intellectuelle de ComAp et sécurité	ComAp n'est pas tenue de divulguer ou de mettre à disposition les données qui : a) incarnent ou révèlent la propriété intellectuelle de ComAp (y compris, mais sans s'y limiter, le code source, les algorithmes, les bibliothèques de configuration, les paramètres de réglage, les fichiers de conception ou les bases de données protégées par le droit d'auteur ou les droits sui generis sur les bases de données) ; b) constituent des secrets commerciaux ou un savoir-faire confidentiel de ComAp ; ou c) qui, si elles étaient divulguées, créeraient un risque important pour la sécurité ou l'intégrité des produits/services ComAp ou de tout système tiers.	
	Si les données demandées sont liées à ces informations protégées, ComAp peut a) expurger ou agréger les données ; b) appliquer des mesures techniques et organisationnelles raisonnables (par exemple, accords de confidentialité, portails sécurisés, contrôles d'accès) ; ou c) refuser la demande dans son ensemble lorsque la protection ne peut être assurée, conformément à la loi sur les données.	

16 Indemnisation	Les données mises à la disposition du client en vertu de l'article 13 (droit d'accès) sont gratuites. Les demandes de fourniture de données à des tiers peuvent faire l'objet d'une indemnisation raisonnable couvrant uniquement les coûts techniques liés à la mise à disposition des données.
17 Obligations du client	Le client doit : a) ne pas utiliser les données pour développer un produit connecté ou un service connexe concurrent ; b) respecter les mesures relatives au secret commercial et s'abstenir de partager les données reçues avec un gardien au sens du règlement (UE) 2022/1925.
18 Champ d'application territorial	La présente section 6 s'applique lorsque et dans la mesure requise par le règlement (UE) 2023/2854. Elle ne crée pas de droits supplémentaires dans les juridictions où ce règlement n'est pas directement applicable.

Données techniques, données d'exploitation et confidentialité

19 Licence relative aux données opérationnelles	Le client accorde par la présente à ComAp, pour la durée du contrat et par la suite aussi longtemps que ComAp conserve les données opérationnelles conformément à l'article 22 (Conservation et sécurité), une licence non exclusive, mondiale, perpétuelle, irrévocable, transférable et libre de droits pour accéder, collecter, copier, stocker, traiter, agréger, analyser, modifier et utiliser de toute autre manière les données opérationnelles aux fins légitimes suivantes : a) diagnostiquer, reproduire et réparer les défauts ou les incidents de sécurité ; b) améliorer, former, tester et valider les produits/services ComAp et développer de nouvelles fonctionnalités ou offres ; c) optimiser les performances, renforcer la cybersécurité et l'efficacité énergétique ; d) générer des informations statistiques, des benchmarks et des analyses, à condition qu'aucune information permettant d'identifier le client ou de révéler des secrets commerciaux ne soit divulguée ; et e) respecter les obligations légales et démontrer ce respect.
20 Combinaison et anonymisation	ComAp peut combiner les données opérationnelles avec des données provenant d'autres sources et peut créer des ensembles de données anonymisées ou agrégées et des travaux dérivés. Ces données dérivées sont la propriété de ComAp. ComAp ne tentera pas de réidentifier des personnes à partir de données anonymisées.
21 Responsabilités du client	Le client doit informer les utilisateurs finaux du traitement des données opérationnelles par ComAp tel que décrit dans le présent document et, le cas échéant, obtenir les consentements nécessaires ou fournir les avis légaux requis.
22 Conservation et sécurité	ComAp conserve les données opérationnelles aussi longtemps que cela est raisonnablement nécessaire aux fins énoncées ci-dessus ou conformément à la loi. ComAp applique des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données opérationnelles contre tout traitement non autorisé ou illégal, toute perte, destruction ou détérioration.
23 Données personnelles (capture accidentelle)	ComAp ne cherche pas à collecter ou à traiter systématiquement des données à caractère personnel par le biais de ses produits/services. Toute donnée à caractère personnel contenue dans les données opérationnelles n'est collectée qu'à titre accessoire. Dans ce cas, ComAp agit en tant que responsable indépendant du traitement des données et traite les données à caractère

personnel strictement aux fins énumérées à l'article 19 (Licence d'utilisation des données opérationnelles) et conformément aux lois applicables en matière de protection des données. Le client confirme qu'aucune catégorie particulière de données à caractère personnel (telles que définies à l'article 9 du RGPD) n'est destinée à être traitée via les produits/services ComAp.

24 Désactivation (disponibilité limitée)

La plupart des produits/services ComAp ne comprennent pas de mécanisme technique permettant de désactiver ou de limiter le transfert des données opérationnelles. Lorsqu'un produit ou un service connexe particulier prend en charge des paramètres de télémétrie configurables, la portée et la procédure sont décrites dans la documentation correspondante. La désactivation de cette télémétrie peut nuire à certaines fonctionnalités ou services d'assistance et n'affecte pas le droit de ComAp de traiter les données opérationnelles strictement nécessaires au diagnostic des pannes, à la cybersécurité ou à la conformité légale.

Exclusion de garantie et limitation de responsabilité

25 « Tel quel »

La propriété intellectuelle de ComAp est fournie « telle quelle », sans garantie d'aucune sorte, expresse, implicite ou légale, y compris les garanties implicites de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier.

26 Absence de confiance

Le client confirme qu'il ne s'est fondé sur aucune déclaration ou garantie non expressément stipulée dans le contrat, conformément aux CGV.

27 Limitation

La responsabilité de ComAp en vertu du présent CL est soumise aux limitations et exclusions énoncées à l'article 55 des CGV (Limitation et exclusion de responsabilité).

28 Dommages-intérêts

Les dommages-intérêts pour violation du présent CL, y compris l'utilisation, la reproduction ou la divulgation non autorisées de la propriété intellectuelle de ComAp, sont régis par l'article 59 des CGV (Dommages-intérêts).

Résiliation

29 Résiliation

ComAp peut résilier la licence conformément à l'article 63 des CGV (Résiliation par ComAp pour cause imputable au client). En outre, ComAp peut résilier immédiatement le contrat si le client enfreint de manière substantielle l'article 9 (Restrictions) ou la section Accès aux données et conformité à la loi européenne sur les données du présent CL.

En cas de résiliation : la licence prend automatiquement fin ; le client doit cesser toute utilisation, supprimer ou restituer toutes les copies de la propriété intellectuelle de ComAp ; et les dispositions destinées à survivre (y compris la propriété intellectuelle, la responsabilité, les données et la confidentialité) restent en vigueur.

Généralités

30 Loi applicable et résolution des litiges

Loi applicable

Le CL, y compris toute obligation non contractuelle découlant de celui-ci ou en rapport avec celui-ci, sera régi exclusivement par les lois de la République tchèque (à l'exclusion des règles de conflit de lois).

Règlement des litiges

Les litiges seront résolus conformément à l'article 83 (Loi applicable et résolution des litiges) par les tribunaux tchèques ou par arbitrage administré par la Cour d'arbitrage de la Chambre de commerce tchèque et de la Chambre d'agriculture de la République tchèque à Prague, conformément à son règlement.

31 Modifications et mises à jour du LTC

Mises à jour unilatérales par ComAp

ComAp peut réviser de temps à autre les présentes CGU afin de refléter les changements intervenus dans la législation, la technologie ou les pratiques commerciales. La version actuelle est toujours disponible à l'adresse URL indiquée dans le manuel des mentions légales ou sur le site web de ComAp.

Avis de modifications importantes

ComAp informera le client de toute modification importante (c'est-à-dire une modification qui réduit considérablement les droits du client ou élargit ses obligations) au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur, par e-mail à l'adresse du contact administratif ou via le portail client.

Procédure d'acceptation et d'opposition

La poursuite de l'utilisation des Produits/Services après la date d'entrée en vigueur vaut acceptation des conditions mises à jour. Si le Client s'oppose à une Modification importante, les options suivantes s'appliquent :

- a) Abonnement payant (logiciel autonome ou service cloud). Le client peut choisir soit
 - i. de continuer à utiliser le produit/service concerné dans le cadre de la version du présent CLG en vigueur immédiatement avant la modification substantielle jusqu'à la fin de la période d'abonnement en cours, après quoi les conditions mises à jour s'appliqueront automatiquement lors du renouvellement, ou
 - ii. de résilier l'abonnement avec effet à la fin de la période de facturation en cours ; ComAp remboursera les frais prépayés couvrant la période postérieure à cette résiliation.
- b) Logiciel intégré ou formule gratuite. Aucun frais de licence distinct n'étant payable, le seul recours du client est de cesser d'utiliser le produit/service concerné. Aucun remboursement ni autre compensation n'est dû.

Modifications mutuelles

Toutes les autres modifications, variations ou dérogations doivent être convenues par écrit et signées par les représentants autorisés des deux parties.

Dérogations spécifiques au client

Toutes les dérogations aux présentes CGV qui ont déjà été expressément convenues par écrit entre ComAp et le client (y compris les conditions de licence spécifiques contenues dans un contrat-cadre, un accord-cadre, un bon de commande ou tout autre document écrit contraignant) restent valables et, en cas de

conflit, prévalent sur les présentes CGV, sauf accord contraire expressément convenu par écrit entre les parties.

32	Confidentialité	Les obligations de confidentialité sont régies par l'article 85 des CGV (Confidentialité).
33	Droits moraux	Chaque partie renonce irrévocablement, dans la mesure permise par la loi applicable, à tout droit moral (y compris les droits de paternité et d'intégrité) sur les œuvres de l'auteur.